

SESSION D'ADMISSION AU TITRE DE REPRODUCTEUR 2025 RÈGLEMENT

Dates : 13 septembre 2025.

Lieu : École Provinciale d'Élevage et d'Équitation de **Gesves**- Rue du Haras, 16 - 5340 GESVES Belgique

Cette session est réservée aux chevaux inscrits dans le Livre Généalogique de la Race Lusitanienne (Studbook APSL) au moment de l'inscription à l'admission.

1. INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Les inscriptions doivent être effectuées, impérativement **au plus tard le 31 août 2025 à minuit**, via le site internet de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be>.

Les frais d'inscriptions ainsi que les réservations de boxes doivent impérativement être payés avant le début de la session d'admission via le site internet de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be>.

En cas de non-participation, le paiement restera dû, même pour les boxes, excepté sur présentation d'un certificat vétérinaire.

Le brassard avec le numéro de participation sera remis

- contre remise du passeport du cheval et
- si les conditions énumérées au présent règlement sont respectées et
- si toutes les factures dues à l'ABEL ont été acquittées.

Les chevaux engagés doivent être présentés au Jury, à l'endroit fixé à cet effet sur le site et selon le planning affiché.

Les chevaux qui n'auront pas de numéro de participation (brassard) ne pourront pas entrer en piste ni participer aux épreuves.

2. NORMES SANITAIRES

Tous les chevaux inscrits devront être identifiés conformément à la législation en vigueur. Chaque cheval devra

- disposer d'un passeport validé par l'association nationale, de modèle européen et
- être identifié par un microchip (transpondeur électronique) répondant aux normes européennes.

Tous les chevaux engagés devront respecter les normes sanitaires et d'hygiène suivantes :

- a. Vaccination contre la grippe équine (influenza) et le tétanos : la vaccination est obligatoire à partir de un an.

Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout cheval doit avoir fait l'objet :

- d'une primo-vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps de 21 jours au moins et de 92 jours au plus
- de rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre 2 injections n'excède pas 12 mois. Le schéma de base de la vaccination contre le tétanos consiste en 2 injections à 1 mois d'intervalle suivies d'un rappel annuel.

- b. Vaccination contre la rhinopneumonie : la vaccination est fortement conseillée.
- c. Absence de signes de maladie, en particulier de nature infectieuse ou contagieuse, conformément aux conditions d'admission au Livre des Reproducteurs. Le Président du concours se réserve le droit d'exclure sur le champ un animal qui présenterait des signes de maladie confirmés par le vétérinaire présent sur place. L'animal devra quitter le site immédiatement.
- d. Vaccination contre la rage pour les chevaux provenant des régions infectées.

3. ARRIVEE DES CHEVAUX

Les chevaux peuvent arriver à partir du vendredi 12 septembre 2025 après-midi, les passeports des chevaux devront être déposés au secrétariat général avant le début des épreuves.

4. TRANSPORT/ ENTRETIEN / SURVEILLANCE DES CHEVAUX

Le transport, l'entretien et la surveillance des chevaux participant au Concours seront assurés par les propriétaires, à leurs frais. Ceci vaut également pour leur alimentation et abreuvement.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont admis les chevaux qui obéissent aux conditions suivantes :

- a. Capacité à être présentées en main, à l'arrêt et aux trois allures pour les femelles.
Capacité à être présentés en main à l'arrêt et montés aux trois allures pour les mâles.
Les chevaux seront uniquement présentés en main ou montés, pas de présentation en liberté.
- b. Inscription au Livre des Naissances du Livre Généalogique de la Race Lusitanienne.
- c. Les présentateurs ne seront autorisés à entrer en piste qu'en tenue appropriée. Tenue de présentation : portugaise, anglaise ou de présentation (pantalon blanc + chemise blanche).
Harnachements et costume du cavalier as: costume et harnachements à la portugaise recommandés. Tenue de concours autorisée pour les cavaliers. En cas de tenue non appropriée, l'accès sera refusé. Les chevaux seront toilettés.
- d. Interdiction d'utiliser une aide autre que le présentateur afin de permettre une meilleure évaluation de l'allure et de l'énergie naturelle du cheval. L'aide au présentateur sera fournie le cas échéant par l'organisation.
- e. Les chevaux devront être présents deux heures avant le début de leur épreuve et se tenir à disposition du vétérinaire en vue de vérifier l'identification du cheval et le carnet sanitaire.
- f. Tous les chevaux devront être identifiés conformément à l'AR du 16 juin 2005 (voir le site Web de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be/pages/les-services/identification-des-equides.html>)
- g. Etre en possession d'un signalement récent et complet datant de moins de six mois (ou confirmation récente par un vétérinaire de l'identification incluse dans le passeport).
- h. Rester à la disposition du jury d'admission pour être toisé à un endroit désigné.
- i. Le cheval doit posséder un microchip.
- j. Pour les mâles, un spermogramme récent (daté de moins de 6 mois) devra être présenté avant le début du Championnat. Le rapport devra être conforme au modèle suivant : [2023-espermogram-english-vf.pdf \(abel-lusitano.be\)](#)
- k. Prendre connaissance de la dernière version du Règlement du Studbook de la Race Lusitanienne (voir site de l'APSL : <https://www.cavalo-lusitano.com/en/lusitano-horse/stud-book-rules>).

6. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le jugement sera effectué par un juge désigné par l'APSL.

- Les candidats au titre de reproducteur entrent en piste un à un suivant l'ordre prétabli.
- Le juge évalue d'abord les 3 allures aux deux mains.
- Ensuite le juge examine du point de vue morphologique.
- Les mâles devront avoir le développement morphologique complet des organes génitaux, qui sera obligatoirement contrôlé par le Jury d'Admission.

Les décisions du juge sont souveraines et sans appel, à moins qu'elles n'aient été prises en violation des dispositions expresses du présent Règlement.

Toute réclamation devra indiquer la disposition réglementaire violée et quand cela s'est produit.

Les réclamations seront adressées par écrit au Président du Concours (à défaut le Président de l'A.B.E.L. ou son représentant), avant la clôture de la session.